

L'UNICEM aux 2^e Assises de l'économie circulaire

La prise en compte des besoins en ressources dans le projet du Grand Paris

Adhérente à l'Institut de l'économie circulaire depuis 2014, et investie de longue date sur le sujet, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) a participé, les 16 et 17 juin 2015, aux 2^e Assises de l'économie circulaire qui se sont tenues à la Maison de la Chimie, à Paris. Au programme de l'intervention de l'UNICEM, la prise en compte des besoins en ressources dans le projet du Grand Paris.

Mercredi 17 juin 2015, Bruno Huvelin, président de l'UNICEM Ile-de-France, a participé aux 2^e Assises de l'économie circulaire, en intervenant dans l'atelier « **Planification et aménagement urbain : des outils pour agir** ». Le président de l'UNICEM Ile-de-France a ainsi pu témoigner de l'engagement de la filière des matériaux minéraux de construction à fournir les matériaux attendus à la réalisation du grand Paris, dans un souci d'économie de la ressource et dans le respect de l'environnement.

Les industries de carrières et matériaux de construction, modèles d'économie circulaire

Bruno Huvelin a rappelé l'exemplarité de la filière des matériaux minéraux de construction en matière d'économie circulaire, et insisté sur ses atouts :

- La filière minérale est une activité 100 % locale, qui dispose d'un maillage territorial extrêmement fin. Cette proximité limite le transport entre lieux d'extraction, lieux de production, puis lieux de consommation et donc les émissions de CO₂ associées.
- Parce qu'elle gère une ressource minérale naturelle, la filière a très tôt appris à gérer durablement la ressource. Les déchets inertes du BTP constituent donc une ressource complémentaire indispensable.
- Réaménagement de carrières, recyclage des déchets inertes du BTP, réutilisation sur chantier..., les activités de la filière traitent la majeure partie de ces déchets et en valorisent une part estimée à 63 % (Etude CERA 2013 – Observatoire du BTP en Rhône-Alpes). Les exploitants de carrières ont acquis une expertise dans la production de granulats recyclés, qui a triplé en 30 ans.
- Alors que 20 % des déchets inertes ne sont pas traités dans des filières autorisées, la lutte contre les installations illicites et les décharges sauvages est une condition indispensable à l'amélioration du recyclage des déchets du BTP.

- Les carrières sont des activités temporaires. Créatrices de nouveaux éco-systèmes favorables à la biodiversité, elles participent également à la construction et la valorisation de nouveaux espaces utiles à la collectivité une fois réaménagées (espaces de détente et de loisirs, zones humides, espaces agricoles,...). On peut parler d'une véritable valorisation de l'espace utilisé par la carrière qui résulte d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Une démarche globale originale... et recyclée !

Bruno Huvelin a également rappelé la nécessité de penser un tel projet à un niveau global. A cet égard, les industriels de la filière ont très tôt alerté la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) sur cette nécessité. Les discussions engagées à l'initiative de l'UNICEM ont ainsi permis d'analyser finement les ressources nécessaires à la réalisation du projet, non seulement en matériaux de construction et en organisation de transport, mais également en compétences humaines (extraction, construction, logistique...), de traduire ces besoins en capacité de production, et de prévoir en conséquence l'adaptation de l'appareil productif, des modes de transport, des cursus de formation... Concrètement, cette initiative a notamment permis qu'au moins la moitié des déblais des travaux de réalisation de la ligne 15 (soit 8 millions de tonnes sur 4 ans) soit transportée par voie fluviale. Cette démarche pionnière de l'UNICEM a depuis été élargie à d'autres ressources stratégiques comme l'eau, l'électricité...

↳ **Les besoins estimés du Grand Paris en matériaux de construction pour le volet logement, bureau et tunnel sont de près de 6 millions de tonnes de granulats par an et ce durant environ une quinzaine d'années (source : étude UNICEM 2012).**

↳ **Aujourd'hui, 30 millions de tonnes de granulats sont consommés annuellement par l'ensemble de la région Ile-de-France dont la moitié par la zone géographique du Grand Paris.**

Les propositions de l'UNICEM pour une commande publique responsable

Bruno Huvelin a profité de son intervention aux 2^e Assises de l'économie circulaire pour rappeler la position de l'UNICEM sur la commande publique, qui se doit d'être un levier de croissance et d'emplois, incitant les acteurs économiques à une transition vers un modèle d'économie plus circulaire. C'est pourquoi l'UNICEM propose aux pouvoirs publics :

- **De prendre en compte, dès la conception des projets, voir même dans les plans et programmes publics, les besoins en ressources engendrés**

Alors que les projets d'aménagement devraient prendre en compte très en amont les besoins en matériaux de construction, on observe que les documents d'urbanisme prévoient rarement les besoins en matériaux que leurs projets d'aménagement nécessitent, voir limitent les possibilités d'installation des industries nécessaires. Il est essentiel de réserver, dans le cadre des programmes d'aménagement, une place pour ces activités, au risque d'augmenter les distances de transport et de pénaliser le recyclage... et l'économie locale.

- **d'appliquer plus systématiquement les critères environnementaux dans les marchés publics**

Aujourd'hui, seuls 6 % des marchés publics intègrent des clauses environnementales et, lorsque c'est le cas, elles comptent pour moins de 10 % dans la note finale. L'UNICEM demande aux pouvoirs publics de sensibiliser et former les acheteurs publics

à une meilleure utilisation des possibilités offertes par le code des marchés publics, et de les inciter à introduire de telles clauses.

- **d'introduire dans la commande publique le critère « économie circulaire »**
L'économie circulaire s'est récemment imposée dans le débat public comme un levier de la transition écologique dans un objectif de développement durable, permettant d'économiser les ressources et de favoriser le recyclage. L'économie circulaire permet également de promouvoir les boucles courtes et donc l'ancrage local et les activités de proximité. A l'heure où les activités économiques souffrent d'un manque de visibilité et d'une concurrence étrangère féroce et parfois déloyale, l'économie circulaire peut être un vecteur de relocalisation et un atout pour le développement économique local. L'UNICEM demande la prise en compte du critère « économie circulaire » dans les contrats publics, qu'ils soient ou non soumis au code des marchés publics.
- **de modifier le code des marchés publics afin de favoriser les boucles courtes pour les matériaux de construction**
Afin d'encourager les boucles courtes, dans une logique d'économie circulaire et de mise en valeur des matériaux du terroir, l'UNICEM propose que l'article 53 I.1 du code des marchés publics accorde le même traitement aux matériaux minéraux de construction qu'aux produits agricoles, qui figurent tous deux parmi les plus transportés en France.
- **de recourir plus généralement à l'allotissement**
Si le recours à l'allotissement est une clé d'accès des PME à la commande publique, c'est particulièrement vrai dans le cas des entreprises du secteur des matériaux minéraux de construction, dont 97% sont des PME, et 70% emploient moins de 10 salariés. Identifier un lot pour les matériaux de construction permettrait de faire accéder le secteur à la commande publique, et par ailleurs d'introduire pour les prescripteurs des critères environnementaux, sociaux, qualitatifs et relatifs à la performance dans leur sélection.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...).

Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr